

Les Soulèvements de la Terre 32 : communiqué de soutien à Stéphane Cazaban, Morgan Jolivet et tou·tes les inculpé·es écologistes



Les Soulèvements de la Terre 32 : communiqué de soutien à Stéphane Cazaban, Morgan Jolivet et tou·tes les inculpé·es écologistes

Suite à la condamnation politique de Stéphane Cazaban, ce matin, au tribunal d'Auch, le mouvement des Soulèvements de la Terre 32 communique :

"Qu'est-il advenu de la séparation des pouvoirs en France ?

Ce mardi matin, à Auch, Stéphane Cazaban a été condamné pour ses opinions et son activisme écologiques.

Le motif de non-respect du PLU n'est qu'un prétexte : la ZAD de l'Orchidée, qui a pris naissance sur le terrain de cet apiculteur gersois pour contrer un projet de parc photovoltaïque à Haget, l'avait placé dans le viseur du Ministère de l'Intérieur. Cet acharnement judiciaire est d'autant plus préoccupant qu'il n'est que le stigmate local d'une dérive autoritaire nationale que nous appelons à combattre par tous les moyens.

En mars, Gérald Darmanin qualifiait d'éco-terroristes les manifestant·es contre la méga-bassine de Sainte-Soline avant de remettre en cause les subventions de la **Ligue des Droits de l'Homme**. Dans la foulée, le gouvernement a franchi une nouvelle ligne rouge en arrêtant une quinzaine de militants écologistes puis en déclarant la dissolution des **Soulèvements de la Terre**

Attac, Extinction Rebellion et Dernière Rénovation

Anticor, qui s'est vu refuser l'agrément nécessaire pour exercer sa mission de lutte contre la corruption à tous les niveaux, mais également, sur le versant syndical, des intimidations répétées et impunies envers des camarades de **Solidaires** ou de la **Confédération Paysanne**.

Sur le territoire gersois, les intimidations ont pris des tournures judiciaires avec les procès de Stéphane Cazaban et bientôt de Morgan Jolivet, également impliqué dans la lutte contre le projet de parc photovoltaïque d'Haget. Durant son procès, Stéphane Cazaban a été lourdement interrogé sur ses liens avec les **Amis de la Terre 32**

CGT du Gers

· **Le procès de Morgan Jolivet aura lieu mardi 4 juillet au tribunal d'Auch. Il aura besoin de tout notre soutien.**

· **Demain, mercredi 28 juin, des rassemblements contre la dissolution des Soulèvements de la Terre et en soutien aux camarades inculpé·es auront lieu partout en France.**

· **Ce ne sont que quelques unes des multiples formes de surgissements que prendront désormais les Soulèvements de la Terre. Car ce qui repousse partout ne peut être dissous."**